

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REVABLUE

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : REVABLUE
Nom générique : ANTI-ALGUES REVABLUE
Type de produit : Mélange

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit algicide pour le traitement des eaux des piscines.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour **la suisse** se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Dangers chronique pour le milieu aquatique - Cat1 - H410

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangereux pour l'environnement aquatique (N) - R50/53

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange**Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Symboles de danger



Mention d'avertissement : ATTENTION

Mention de danger

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - Prévention

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1 - Substances**

3.1.a Nom chimique : Acide nitrilotriméthylène triphosphonique à 50%

N° CAS : 6419-19-8

N° CE : 229-146-5

Concentration : < 10 %

N° d'enregistrement REACH : 01-2119487988-08-0000

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: Xi: R36

3.1.b Nom chimique : Acide borique

N° CAS : 10043-35-3

N° CE : 233-139-2

Concentration : < 5,5%

N° d'enregistrement REACH : En cours

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Toxicité pour la reproduction - Cat1B - H360FD

Remarque: Pas de toxicité pour la reproduction pour les concentrations utilisées

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: T: R60/61

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

3.1 - Substances (suite)

3.1.c Nom chimique : Tétraborate de disodium pentahydraté
N° CAS : 12179-04-3
N° CE : 215-540-4
Concentration : < 6,5%
N° d'enregistrement REACH : En cours
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
: Toxicité pour la reproduction - Cat1B - H360FD
Remarque: Pas de toxicité pour la reproduction pour les concentrations utilisées
Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
: T: R60/61

3.1.d Nom chimique : Ammonium quaternaire polymérisé à 60%
N° CAS : 25988-97-0
Concentration : > 50 %
N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
: Toxicité aigüe (par voie orale) - Cat4 - H302
Toxicité chronique pour le milieu aquatique - cat1 - H410
Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Xn: R22, N: R50/53

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 16

4 - PREMIERS SECOURS**4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche (si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun à notre connaissance

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun, le produit n'est ni inflammable, ni explosif

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxyde d'azote, composés halogénés

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Eviter le contact avec les yeux.
- Eviter le contact avec la peau
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Se tenir éloigné d'éventuelles projections
- Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Rincer l'emplacement souillé avec de l'eau, aspirer et collecter les eaux de lavages.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Eviter la formation de brouillard
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine.
Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Matériel d'emballage : Pas de données

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Borax : LEMT = 1 mg B/m³

Acide nitrilométhylènetriphosphonique:

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Population: consommateurs

Contact avec la peau: Effets aigus, effets chroniques, effets systémiques
>1,38 mg/kg poids corporel/jour

Inhalation: >4,8 mg/m³

Concentration prévisible sans effet (PNEL)

Eau douce: 0,46 mg/L

Eau de mer: 0,046 mg/L

Sédiment d'eau douce: 150 mg/kg (poids humide)

Sédiment marin: 15 mg/kg (poids humide)

Sol: 244 mg/kg (poids humide)

STP: 20 mg/L

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

8.2- Contrôle de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

- Eviter les projections

Voir mesures de protection Section 7

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Protection des mains : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques: en PVC ou autre matières plastique.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Porter une vêtement de protection approprié

Mesures d'hygiène : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains après manipulations

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir Section 6.2

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1- Propriétés physiques et chimiques**

<i>Aspect</i>	: Liquide
<i>Couleur</i>	: bleu
<i>Odeur</i>	: Légèrement organique
<i>pH à 25°C</i>	: 3,0 - 6,0
<i>Point de congélation/fusion</i>	: Pas de données
<i>Point d'ébullition</i>	: 102 à 105°C (215,6 à 221 F)
<i>Point d'éclair</i>	: Non concerné
<i>Taux d'évaporation</i>	: Pas de données
<i>Inflammabilité</i>	: Pas de données
<i>Propriétés explosives</i>	: Pas de données
<i>Pression de vapeur</i>	: Pas de données
<i>Densité apparente</i>	: 1,05 - 1,15
<i>Masse volumique apparente</i>	: Pas de données
<i>Solubilité(s)</i>	: Soluble dans l' eau en toutes proportions
<i>Coeff partage: n-octanol/eau</i>	: Pas de données
<i>T° d'auto-inflammation</i>	: Pas de données
<i>T° de décomposition</i>	: Pas de données
<i>Viscosité</i>	: Pas de données
<i>Propriétés comburantes</i>	: Pas de données

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1- Réactivité**

- Attention : Produit acide, peut réagir violemment au contact des bases (dégagement de chaleur).

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

- Pas d'information disponible

10.4- Conditions à éviter

- Chaleur ($T^{\circ} > 50^{\circ}\text{C}$) .

10.5- Matières incompatibles

- Pas d'information disponible

10.6- Produits de décomposition dangereux

- Pas d'information disponible

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange

11.1- Toxicité aiguë**11.1.a- Acide nitrilométhylènetriphosphonique:**

Toxicité aiguë par voie orale DL50 > 2000 mg/kg (espèce: rat)

Toxicité aiguë par inhalation Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 > 2000 mg/kg (espèce: rat)

11.1.b- Acide borique:

Toxicité aiguë par voie orale DL50: 2600 mg/kg (espèce: rat)

Toxicité aiguë par inhalation CL50 > 0,16 mg/L (espèce: rat, 4H)

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 > 2000 mg/kg (espèce: rat)

11.1.c- Tétraborate de disodium pentahydraté:

Toxicité aiguë par voie orale DL50: 3200 - 3400 mg/kg (espèce: rat)

Toxicité aiguë par inhalation CL50 > 2,0 mg/L

Toxicité aiguë par voie cutanée DL50 > 2000 mg/kg (espèce: rat)

==> Mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë

11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée

Le mélange n'est pas classé corrosif ou irritant pour la peau

11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Le mélange n'est pas classé corrosif ou irritant pour les yeux

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.5- Mutagénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.6- Cancérogénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.7- Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.8- Effet sur le développement

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.10- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.11- Autres informations

Pas de donnée

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES*Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange***12.1- Toxicité****12.1.a- Acide nitrilométhylènetriphosphonique:**

Produit ne présentant pas d'effets néfastes connu sur les organismes aquatiques.

12.1.b- Acide borique:

Poissons: CL50 = 1,2 g/L (espèce: Carassius Auratus); 72H

Daphnies: CE50 = 658 - 875 g/m³ (espèce: Daphna magna); 48H**12.1.c- Tétraborate de disodium pentahydraté:**

Algues: CE10 = 24 mg/L (espèce: Scenedesmus subspicatus); 96H

Poissons: CL50 = 54mg B/L (espèce: Oncorhynchus mykiss); 32 jours

Daphnies: CE50 = 242 mgB/L (espèce: Daphna magna strauss); 24H

12.1.d- Tétraborate de disodium pentahydraté:

Algues: CE50 = 0,09 mg/L (espèce: Desmodesmus subspicatus); 72H

Poissons: CL50 = 0,077 mg/L (espèce: Oncorhynchus); 96H

Daphnies: CE50 = 0,14 mg/L (espèce: Daphna magna); 48H

==> Mélange est classé très toxique pour les organismes aquatiques**12.2- Persistance et dégradabilité**

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REVABLUE

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

12.4- Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5- Autres effets néfastes

Données non disponibles

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION

13.1- Méthodes d'élimination

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU	: 1760
Désignation officielle	: LIQUIDE CORROSIF NSA (acide phosphonique)
Classe de danger	: 8 + 9
Groupe d'emballage	: III
Etiquettes	: 80
Code tunnel (ADR)	: E
Dangers pour l'environnement	: Oui
Remarque	: Transport en Quantités Limitées, LQ=5L

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE	: 1172
N° INRS	: 93843
N° MEEDDAT	: 14376
Allemagne:	N° Produktnummer : 2007147 Registriernummer : N-28058
Suisse:	AN: CHZB2139

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

16 - AUTRES INFORMATIONS :**16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H302: Nocif en cas d'ingestion

H360FD: Peut nuire au fœtus

R36: Irritant pour les yeux

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R60/61: Peut nuire au fœtus

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

<i>Société</i>	: MAREVA AG
<i>Adresse</i>	: St. Alban-Vorstadt 102-PF342 CH-4013 BASEL
<i>Téléphone / Fax</i>	: Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923
<i>Adresse E-mail:</i>	: tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

ANNEXES**ES1: SCENARIO D'EXPOSITION: UTILISATION PROFESSIONNELLE**Scénario d'exposition pour l'Acide nitrilotriméthylène triphosphonique**ES1.1- Description du scénario**

Secteur d'utilisation : SU22
Catégories de produit : PC35, PC36
Catégories de processus : PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b,
Catégories de rejet dans l'environnement : ERC8a, ERC8d

ES1.2- Condition d'utilisation affectant l'exposition**ES1.2.a- Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement**

- Quantité utilisée:
Emission quotidienne locale vers les eaux usées: 0,08 Kg
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement:
Nombre de jours d'émission par année: 365
- Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles:
Air: Aucun contrôle d'émission dans l'air requis
- Conditions et mesures dépendantes de la station de traitement des eaux usées:
Type de station de traitement des eaux usées: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2000 m³/j
Traitement des boues: Les boues peuvent être utilisées comme engrais agricoles
- Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination:
Traitement des déchets: Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent respecter les réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

ES1.2.b- Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs

- Caractéristiques du produit:
Concentration de la substance dans le mélange: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100%
Forme physique: Mélange liquide
Remarques: Pression de vapeur extrêmement faible
- Fréquence et durée d'utilisation:
Durée d'exposition: < 8H
- Mesures organisationnelles pour prévenir / limiter les dégagements, les dispersions et les expositions:
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-œuvre
- Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé:
Utiliser des protections pour les yeux et des gants adaptés. Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

ES1.3- Estimation de l'exposition et référence de sa source

- Environnement:

<i>Facteur de rejet</i>	: ERC8a, ERC8d
<i>Type de valeur</i>	: PEC locale
<i>Compartiment</i>	: STP
<i>Conditions spécifiques</i>	: Utilisation par les consommateurs
<i>Exposition environnementales</i>	: 0,835 mg/L
<i>RCR</i>	: 0,0002

<i>Compartiment</i>	: Eau douce
<i>Exposition environnementales</i>	: 0,0118 mg/L
<i>RCR</i>	: 0,00870

<i>Compartiment</i>	: Sédiment d'eau douce
<i>Exposition environnementales</i>	: 3,85 mg/kg (poids humide)
<i>RCR</i>	: 0,00870

<i>Type de valeur</i>	: PEC régionale
<i>Compartiment</i>	: Eau douce
<i>Exposition environnementales</i>	: 0,013 mg/L

<i>Compartiment</i>	: Sédiment d'eau douce
<i>Exposition environnementales</i>	: 2,68 mg/kg (poids humide)

- Santé humaine:

<i>Condition spécifique</i>	: Cas le plus défavorable, Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation aux risques maîtrisés
<i>Type de valeur</i>	: Cutané - effets systémiques à long terme
<i>Niveau d'exposition</i>	: <0,42 mg/kg poids corporel/jour

<i>Conditions spécifiques</i>	: Exposition la plus élevée, possible par les valeurs Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation aux risques maîtrisés
<i>Type de valeur</i>	: Inhalation - effets systémiques à long terme
<i>Niveau d'exposition</i>	: 0,12 µg/m ³

<i>Conditions spécifiques</i>	: Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation aux risques maîtrisés
<i>Type de valeur</i>	: Cutané - effets locaux à long terme
<i>Niveau d'exposition</i>	: 5 mg/cm ²

RCR = Rapport de Caractérisation du Risque

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

ES1.4- Conseils à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Confirmer que les mesures de gestion des risques et les conditions de fonctionnement sont conformes à leur description ou d'une efficacité équivalente.

Si un utilisateur en aval a des caractéristiques techniques de conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques en dehors du scénario d'exposition, il peut alors décider de travailler dans les limites établies par le scénario d'exposition par l'adaptation des modèles génériques EUSES d'évaluation de l'exposition liée à l'environnement.

Les principaux paramètres sont:

- quantité locale utilisée (tonnage)
- facteur de rejet avant traitement sur site
- présence et efficacité du traitement des eaux usées sur site
- facteur de dilution

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

ES2: SCENARIO D'EXPOSITION: UTILISATION PAR LES CONSOMMATEURSScénario d'exposition pour **l'Acide nitrilotriméthylène triphosphonique****ES2.1- Description du scénario**

Secteur d'utilisation : SU21
Catégories de produit : PC35, PC36
Catégories de rejet dans l'environnement : ERC8a, ERC8d

ES2.2- Condition d'utilisation affectant l'exposition**ES2.2.a- Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement**

- Quantité utilisée:
Emission quotidienne locale vers les eaux usées: 0,08 Kg
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement:
Nombre de jours d'émission par année: 365
- Conditions et mesures dépendantes de la station de traitement des eaux usées:
Type de station de traitement des eaux usées: Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées 2000 m³/j
- Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination:
Traitement des déchets: Le traitement externe et l'élimination des déchets doivent respecter les réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

ES2.2.b- Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs

- Caractéristiques du produit:
Concentration de la substance dans le mélange: Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100%
Remarques: Pression de vapeur extrêmement faible
- Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur:
Mesures pour le consommateur: Lunettes de sécurité

ES2.3- Estimation de l'exposition et référence de sa source

- Environnement:

Facteur de rejet	: ERC8a, ERC8d
Type de valeur	: PEC locale
Compartment	: STP
Conditions spécifiques	: Utilisation par les consommateurs
Exposition environnementales	: 0,835 mg/L
RCR	: 0,00025

Compartment	: Eau douce
Exposition environnementales	: 0,0118 mg/L
RCR	: 0,00892

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

Mareva



REVABLUE

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

Compartiment : Sédiment d'eau douce
Exposition environnementales : 3,85 mg/kg (poids humide)
RCR : 0,00892

Type de valeur : PEC régionale
Compartiment : Eau douce
Exposition environnementales : 0,013 mg/L

Compartiment : Sédiment d'eau douce
Exposition environnementales : 2,68 mg/kg (poids humide)

- Santé humaine:

Type de valeur : Inhalation - effets systémiques aigus
Niveau d'exposition : 8,88 mg/m³

Conditions spécifiques : Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation aux risques maîtrisés

Type de valeur : Cutané - effets systémiques aigus
Niveau d'exposition : 0,42 µg/kg poids corporel/jour

Type de valeur : Oral - à long terme - effets systémiques
Niveau d'exposition : 2,43 µg/m³

Conditions spécifiques : Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation aux risques maîtrisés

Type de valeur : Cutané - effets systémiques à long terme
Niveau d'exposition : 0,42 µg/kg poids corporel/jour

Conditions spécifiques : Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation aux risques maîtrisés

Type de valeur : Cutané - effets locaux aigus
Niveau d'exposition : < 0,001 mg/cm²

Conditions spécifiques : Approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation aux risques maîtrisés

Type de valeur : Cutané - effets locaux à long terme
Niveau d'exposition : 0,0465 mg/cm²

RCR = Rapport de Caractérisation du Risque

**REVABLUE**

Version précédente: 15/04/2010

Date de révision: 18/07/2011

ES2.4- Conseils à l'utilisateur en aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Confirmer que les mesures de gestion des risques et les conditions de fonctionnement sont conformes à leur description ou d'une efficacité équivalente.

Si un utilisateur en aval a des caractéristiques techniques de conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques en dehors du scénario d'exposition, il peut alors décider de travailler dans les limites établies par le scénario d'exposition par l'adaptation des modèles génériques EUSES d'évaluation de l'exposition liée à l'environnement.

Les principaux paramètres sont:

- quantité locale utilisée (tonnage)
- facteur de rejet avant traitement sur site
- présence et efficacité du traitement des eaux usées sur site
- facteur de dilution